RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un consultant individuel pour le poste de ***Pharmacien spécialiste des achats, de la gestion et de la Chaine d'approvisionnement des Produits De Santé*** de la CGCI-MS

Octobre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Mauritanie bénéficie de financements du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Dans la perspective du transfert progressif de la fonction de Récipiendaire principal au Ministère de la Santé, le Ministère et le Fonds mondial accompagnent la mise en place d'une structure de transition.

La Cellule de Gestion et de Coordination des Interventions de la Subvention du Fonds mondial au sein du Ministère de la Santé (CGCI-MS), placée auprès du Secrétariat général, assure la gestion programmatique, financière et comptable, le suivi budgétaire, la coordination des interventions et le suivi des produits de santé.

Le Ministère envisage de sélectionner un consultant individuel pour assurer les fonctions de Pharmacien spécialiste de la gestion des achats et des stocks des produits de santé au sein de la CGCI-MS.

2. OBJECTIFS DE LA CGCI-MS

2.1. Objectif général

Contribuer à l'amélioration de la gestion des subventions du Fonds mondial et renforcer les capacités du Ministère de la Santé afin de lui permettre d'assumer progressivement les responsabilités de futur Récipiendaire principal.

2.2. Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités de coordination et de supervision technique du Ministère.
- Améliorer la gestion administrative, programmatique et financière des subventions.
- Améliorer les performances, le suivi, l'évaluation et la redevabilité.
- Renforcer les capacités des structures et programmes bénéficiaires.
- Assurer la coordination des parties prenantes.
- Préparer le Ministère à assumer les responsabilités de Récipiendaire principal.

3. OBJET DU RECRUTEMENT

Les présents TDR définissent les missions, qualifications, conditions contractuelles et modalités de sélection du poste. Basé à Nouakchott, le titulaire est placé sous la supervision du Coordonnateur national de la CGCI-MS. Sa mission consiste à coordonner et renforcer, dans le champ des attributions de la Cellule, la quantification, l'approvisionnement, le suivi des stocks, la distribution et l'assurance qualité des produits de santé.

4. MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du Coordonnateur de CGCI-MS, le pharmacien spécialiste de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé, fournira un appui technique pour renforcer la chaine

d'approvisionnement des produits de santé dans l'ensemble des régions sanitaires permettant d'améliorer les différentes fonctions de la chaine d'approvisionnement y compris la gouvernance, la quantification, l'achat, le stockage, la distribution, le système d'information logistique, l'assurance-qualité, la gestion de déchets, ainsi que le Laboratoire, travaillant en étroite collaboration avec la Centrale d'Achat, le laboratoire National, les différents programmes de lutte contre les maladies du ministère de la santé et autres parties prenantes.

4.1. Approvisionnement

- Servir de ressource technique pour les quantifications nationales et soutenir le processus annuel de planification des besoins nationaux, en particulier pour les produits de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH, afin d'assurer leur disponibilité permanente tout au long de la chaine d'approvisionnement.
- Assurer le remplissage et mise à jour périodique du Health Products Management Tool (HPMT).
- Servir de point focal pour le placement des commandes (saisir les commandes sur la plateforme Wambo et en assurer le suivi) et des contrats d'achat des produits de santé.
- Veiller de manière proactive à ce que le ministère de la Santé et la CAMEC tiennent à jour le statut de planification par rapport à la mise en œuvre des commandes des produits de santé, ainsi qu'un inventaire de tous les équipements de santé achetés avec les ressources du Fonds mondial.

4.2. Coordination et planification

- Soutenir le ministère de la santé dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé.
- Soutenir la planification, revue, suivi et exécution des activités de renforcement de la chaine d'approvisionnement des produits de santé retenues et approuvées dans les subventions (y compris la gestion des achats/commandes et des stocks).
- Fournir un soutien technique à l'organisation et la tenue des réunions du Groupe – Technique.
- Participer aux séances des comités GAS des programmes de santé financés par le FM aussi bien pour les produits supportés par la Subvention FM que pour ceux payés par l'Etat.
- Appuyer les programmes de santé à la mise en œuvre des recommandations issues des réunions, des évaluations, supervisions, actions de gestions ou autres.
- Apporter un soutien technique pour le suivi de la performance de la chaîne d'approvisionnement : identifier des domaines d'amélioration et superviser la mise en œuvre des mesures correctives.
- Faire le suivi des réunions/activités GAS dans les régions sanitaires.

4.3. Renforcement des capacités et formation

- Fournir un soutien en matière de mentorat et de renforcement des capacités au personnel des programmes de santé et à tous les niveaux, notamment en facilitant les formations pertinentes sur la gestion des produits de santé.
- Renforcer les capacités du personnel du niveau central, régional, sur les aspects théoriques et pratiques de la gestion opérationnelle des intrants (sélection, quantification, commandes, stockage, distribution, dispensation, rapportage).

4.4. Distribution et gestion des produits

- Soutenir les programmes dans l'élaboration de procédures opérationnelles standards, de directives et d'outils pour une gestion efficace des produits de santé.
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de distribution des intrants de santé à tous les niveaux.

- Effectuer un suivi régulier et une évaluation des performances de la réception, du stockage, de la maintenance, de l'expédition et de la distribution des produits et équipements de santé au niveau central et décentralisé ; et appliquer en collaboration des améliorations qualitatives ;
- Appuyer les programmes de santé, la centrale d'achats et toutes les parties prenantes dans la mise en place de mesures de protection des stocks dans toute la chaine.
- Analyser trimestriellement les données nationales de stocks et de consommation des produits de santé des formations sanitaires spécifiquement pour le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, et fournir un retour d'information technique au ministère de la Santé et aux donateurs pour l'amélioration continue de la chaîne d'approvisionnement.
- Aider les formations sanitaires et la CAMEC à produire des rapports précis sur les niveaux de stocks et la consommation des produits de santé pour une meilleure visibilité et planification de la chaine d'approvisionnement.

4.5. Assurance qualité

- Appuyer les programmes de santé et la centrale d'achat dans la mise en œuvre de toute activité permettant de répondre aux exigences du Fonds mondial en matière d'assurance qualité pharmaceutique,
- Appuyer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'assurance qualité pharmaceutique dans la chaine de distribution (amélioration des capacités et conditions des magasins de stockage, respect des bonnes pratiques de stockage dans les magasins.)

4.6. Supervision

- Participer à l'élaboration d'un plan de suivi de l'efficacité de la mise en œuvre des activités GAS au niveau national, régional.
- Participer aux supervisions formatives des acteurs périphériques sur la gestion des produits de santé.
- Contribuer au maintien et à la mise à jour des directives et grilles de supervision de la chaine d'approvisionnement.

4.7. Renforcement de la collecte et de l'utilisation des données au niveau intermédiaire et périphérique (SIGL).

- Participer à l'amélioration des outils de collecte des données, à la mise en place de la stratégie efficace de collecte, traitement et utilisation des données logistiques tout au long de la chaine d'approvisionnement.
- Soutenir l'examen et l'analyse des données SIGL et assurer un retour d'information efficace aux parties prenantes sur les performances, y compris les recommandations concernant les lacunes constatées.
- Soutenir les programmes à produire des rapports mensuels sur la performance de la chaine d'approvisionnement (taux de rapportage, complétude des données SIGL, niveaux des stocks, etc.)

4.8. Renforcement de système de laboratoire

- Appuyer la mise en place et le fonctionnement du réseau national des laboratoires.
- Soutenir les stratégies visant à garantir le bon fonctionnement des équipements de laboratoire, y compris les systèmes de maintenance des équipements de laboratoire et la gestion efficace de contrats de maintenance.
- Appuyer l'amélioration des infrastructures de laboratoire en conformité aux bonnes pratiques internationales requises pour la sureté biologique et la biosécurité.

5. Résultats attendus /livrables / indicateurs de performance

5.1 Résultats attendus

- Renforcement de la chaine d'approvisionnement des produits de santé avec focus sur TB, VIH et Paludisme.
- Mise en place d'un SIGL fonctionnel
- Gestion des déchets biomédicaux
- Renforcement de la coordination GAS des 3 programmes au niveau des régions sanitaires
- Amélioration de la gestion des intrants des 3 programmes au niveau des régions sanitaires
- Renforcement du système de laboratoire

5.2 Livrables

- Un Plan d'action au début de la mission, à valider par le Coordonnateur de CG-MS, couvrant ses missions.
- Les rapports d'activités a. Un Rapport d'activités mensuel indiquant les réalisations et le suivi du plan d'action.
- Un Rapport d'évaluation à mi-parcours (semestriel) relatif à la réalisation du plan d'action élaboré en début de mission, avec les ajustements et les recommandations requises.
- Un Rapport de fin de mission à la fin du contrat.

5.3. Les indicateurs de performance

- Nombre de plans de distribution (états de répartition) des produits des programmes
- Nombre de rapports d'évaluation périodiques des stocks des produits des programmes
- Nombre de rapports d'appui au niveau régional

6. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUIS

6.1. Qualités requises

- Capacité de communication
- Honnêteté, ponctualité et intégrité
- Méthodique et organisé
- Ouverture d'esprit, rigueur et dynamisme
- Prise d'initiative
- Leadership et force de conviction, adaptabilité, esprit créatif et positif
- Assiduité
- Esprit d'équipe
- Capacité à travailler sous pression et en dehors

6.2. Compétences de base

- Avoir au moins 5 ans dans des fonctions de gestion des produis de santé et le renforcement de la chaine d'approvisionnement et Laboratoire ; avec des expériences de formation et de coaching de personnel non-pharmacien
- Avoir au moins deux (2) ans dans la gestion des produits de santé dans un programmes ou projet financé par un partenaire technique et financier.
- Avoir une maîtrise des textes et de la politique pharmaceutique nationale.
- Être rigoureux et dynamique, capacités de gestion d'équipe avec méthode et esprit de synthèse, grande capacité de négociation, capacité à travailler sous pression.
- Capacité à voyager sur le terrain.

6.3. Qualifications requises

- Diplôme universitaire : Doctorat en Pharmacie

- Avoir une formation complémentaire en gestion des approvisionnements et des stocks des produits de santé, logistique, assurance qualité ou toute autre formation équivalente.
- Une formation dans le domaine du VIH, Paludisme ou Tuberculose serait un atout.

6.4 Langues et compétences informatiques

- Maîtrise de la langue française : excellente expression orale et écrite.
- Bonne connaissance de l'anglais et de l'arabe est un atout.
- Maitrise des outils informatiques de gestion des achats et des stocks.
- Bonne connaissance des outils de bureautique (Word, Excel, PowerPoint, Internet.)

7. Durée et conditions de la mission

Le contrat prend effet à compter de sa signature et demeure exécutoire jusqu'au 31 décembre 2027, date prévisionnelle de fin de la période de mise en œuvre de la subvention MRT-Z-MOH, sauf prolongation de la subvention ou résiliation anticipée dans les conditions contractuelles. Toute prolongation du contrat est subordonnée à la disponibilité du financement, à l'évaluation satisfaisante des performances et aux autorisations requises.

Le poste est basé à Nouakchott, avec des déplacements éventuels à l'intérieur du pays. La rémunération et les modalités de prise en charge des déplacements sont arrêtées lors de la négociation et précisées dans le contrat.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de manifestation d'intérêt.
- CV détaillé, daté et signé.
- Copies des diplômes et attestations de formation.
- Attestations, certificats de travail ou autres pièces vérifiables justifiant les expériences.
- Tableau récapitulatif des expériences pertinentes.

Seules les expériences dûment justifiées sont prises en compte. Le Ministère peut vérifier les diplômes et références. Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou la résiliation du contrat.

Les candidatures peuvent être déposées sous pli fermé ou transmises par voie électronique, selon les modalités, l'adresse électronique et la date limite indiquées dans l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les candidatures électroniques reçues dans le délai font l'objet d'un accusé de réception et sont conservées de manière à garantir leur confidentialité jusqu'à l'ouverture.

8. CADRE ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

9.1. Cadre convenu

Le recrutement est effectué suivant une procédure particulière de sélection de consultants individuels élaborée par le Ministère de la Santé à la suite des échanges intervenus avec le Fonds mondial dans le cadre de la Convention de subvention. Les présents TDR, l'AMI et les documents d'évaluation sont soumis au Fonds mondial pour avis et non-objection avant le lancement.

La procédure respecte les principes fondamentaux de la commande publique, notamment la liberté d'accès, l'égalité de traitement, la transparence, la concurrence, l'impartialité, la confidentialité et la traçabilité. La non-objection du Fonds mondial ne se substitue pas à l'approbation de l'autorité compétente du Ministère.

Conformément à l'article 37.2 du décret n° 2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-021 du 29 décembre 2021, la liste restreinte établie à l'issue de l'évaluation comprend au moins cinq et au plus huit candidats. Cette règle est appliquée dans le respect de la procédure convenue avec le bailleur.

Cette modalité est également cohérente avec l'approche retenue par le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale. Le paragraphe 7.17 de ce règlement prévoit, pour la sélection des bureaux de consultants, une liste restreinte comprenant normalement au moins cinq et au plus huit bureaux admissibles. Par ailleurs, les paragraphes 7.34 à 7.37 organisent la sélection des consultants individuels sur la base de la comparaison de leurs qualifications, selon une procédure concurrentielle ouverte ou limitée.

Sans transposer aux consultants individuels une disposition visant spécifiquement les bureaux de consultants, ces références confortent le principe d'une présélection objective des candidats les mieux qualifiés, dès lors que sa méthode, son seuil, son nombre maximal et ses règles de départage sont définis dans les présents TDR.

9.2. Commission de sélection

La procédure est conduite par une Commission instituée par note de service de la Secrétaire générale. Elle comprend des membres ayant voix délibérative et peut être assistée d'observateurs et de personnes-ressources sans voix délibérative. Sa composition, ses responsabilités et les règles de confidentialité et de conflit d'intérêts sont fixées par ladite note.

9.3. Étapes

- Publication de l'AMI et mise à disposition des TDR.
- Réception et ouverture des candidatures.
- Évaluation des dossiers et CV sur 70 points.
- Établissement de la liste des candidats admis à l'entretien.
- Entretien des candidats présélectionnés sur 30 points.
- Classement final sur 100 points.
- Négociation avec le candidat classé premier.
- Avis, non-objections et approbations requis.
- Finalisation et signature du contrat.

9.4. Règles communes d'évaluation

Les critères, sous-critères, barèmes et règles de classement sont arrêtés avant l'ouverture. Aucun critère ou élément de pondération ne peut être ajouté ou modifié après l'ouverture des candidatures. Chaque membre renseigne et signe une fiche individuelle de notation. La note retenue est la moyenne arithmétique des notes individuelles des membres ayant évalué le candidat.

Les périodes concomitantes ne sont comptées qu'une seule fois à l'intérieur d'un même critère. Une expérience peut être appréciée sous plusieurs critères lorsqu'elle démontre effectivement des qualifications distinctes. Les fractions d'année sont prises en compte au prorata des mois complets justifiés.

10. ÉVALUATION DU DOSSIER ET DU CV 70 POINTS

Le candidat doit satisfaire aux conditions minimales et obtenir au moins 49 points sur 70. Au plus huit candidats, classés par ordre décroissant, sont invités à l'entretien. En cas d'égalité pour la dernière place, le départage suit successivement la note d'expérience spécifique du poste, puis la note de formation, puis la note d'expérience générale ; si l'égalité persiste, la Commission motive sa décision avant la convocation.

N°	Critère ou sous-critère	Points
1	**Formation académique et qualifications**	**15**
1.1	Diplôme de docteur en pharmacie	5
1.2	Formation complémentaire en approvisionnement, logistique ou assurance qualité	5
1.3	Formation VIH, tuberculose ou paludisme	5
2	**Expérience en gestion des produits de santé et chaîne d'approvisionnement**	**20**

2.1	5 ans d'expérience	16
2.2	Au-delà de 5 ans, jusqu'à 4 points	4
3	**Expérience dans un programme financé par un partenaire**	**10**
3.1	2 ans d'expérience	6
3.2	Expérience spécifique avec le Fonds mondial, cumulable	4
4	**Compétences techniques**	**13**
4.1	Quantification, achats, stocks et distribution	5
4.2	Assurance qualité, laboratoire et biosécurité	4
4.3	SIGL, HPMT, Wambo ou outils équivalents	4
5	**Contexte national et renforcement des capacités**	**6**
5.1	Politique pharmaceutique et acteurs nationaux	3
5.2	Formation, coaching et appui aux régions	3
6	**Langues**	**6**
6.1	Excellente maîtrise du français	3
6.2	Connaissance de l'arabe	2
6.3	Connaissance de l'anglais	1
	TOTAL	**70**

11. ENTRETIEN 30 POINTS

Une fiche-questionnaire détaillée précisant les questions, les éléments de réponse attendus et les repères de notation est approuvée avant l'ouverture et appliquée dans les mêmes conditions à tous les candidats. En cas d'absence non justifiée à la date fixée, le candidat est réputé avoir renoncé.

N°	Domaine évalué	Points
1	Compréhension de la mission et du dispositif CGCI-MS	5
2	Étude de cas de quantification et gestion des stocks	10
3	Assurance qualité, laboratoire et SIGL	6
4	Outils et procédures du Fonds mondial	5
5	Communication, formation et disponibilité terrain	4
	TOTAL	30

12. CLASSEMENT FINAL ET NÉGOCIATION

La note finale est égale à la note du dossier et du CV (/70) augmentée de la note d'entretien (/30). En cas d'égalité, est classé en premier le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'évaluation du CV, puis, si l'égalité subsiste, la meilleure note au critère relatif à l'expérience de responsabilité.

Le candidat classé premier est invité à négocier. En cas d'échec constaté par procès-verbal, il est mis fin par écrit à la négociation avant d'inviter le candidat classé suivant. Le rapport final et le résultat de la négociation sont soumis aux validations et à la non-objection requises avant approbation et signature du contrat.

13. CONFIDENTIALITÉ IMPARTIALITÉ ET TRAÇABILITÉ

Les membres, observateurs et personnes-ressources signent une déclaration de confidentialité, d'impartialité et d'absence de conflit d'intérêts. Toute situation susceptible d'affecter l'impartialité entraîne le retrait de la personne concernée. Chaque étape donne lieu à un procès-verbal ou rapport conservé dans le dossier de sélection.